L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 5 JANVIER 1892.

FEUILLETON.

[*Suite de la 3me page.*]

Adam Smith et Madeleine habitent tour à tour Smith House et Paris, quelquefois Bellemare ou plutôt Blangy et plus souvent le Jonceray qu'on a restauré et agrandi et qui est devenu le centre de ces réunions d'une famille heureuse.

Il faut dire que cette restauration a eu surtout pour but de témoigner une reconnaissance constatée à Bourville et aux amis de Pougny, que les enfants adoptifs de Vincent Arband entourent de cette attention les plus délicates et de la tendresse la plus vraie.

Ils ont fait rejaillir leurs bienfaits sur tous ceux qui les ont aidés dans leurs adversités.

Perbe, l'ancien sacristain de San-Julia, est le particulier le plus riche de son pays à deux lieues à la ronde.

Martin Calorgne vit de ses rentes et il n'y a pas un malheureux dans le pays.

L'argent accumulé par l'avarice de François Valencourt retombe en pluie d'or sur les pauvres, et soulage toutes les misères.

Thérèse et Philippe comblent de bienfaits discrets pour lesquels ils emploient toutes les formes, leurs voisins de Pougny.

Lesagrain, Pitard et les habitués du Café du Commerce chantent leurs louanges.

Et les crimes de jadis, crime mystérieux et presque inconnus, s'effacent et disparaissent comme la terre, déchirée par la charrue du laboureur ou la bêche du jardinier, disparaît au printemps sous sa parure de moissons vertes ou son manteau fleuris.

FIN

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

P. LAUDUMEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Planteurs, imprimées et coupées depuis 25c. le millier. 18 mars—1 an

MME JACOB, 17 Baronne. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, glaces, le contenu de résidences 40 rue Royale. 7oct—1y

DEMANDES D'EMPLOI.

UN compte avec un garçon de 3 ans muni des meilleures recommandations désirerait trouver de l'emploi à la campagne. Le mari pourrait faire du jardinage ou s'occuper d'animaux. La femme se rendrait utile dans la maison à tous genres de travaux. S'adresser par lettre 1 rue Dauphine, 149, aux initiales P. F. 5 janv—10 f

DEMANDES.

ON demande—Un barbier au No 2 1/2 de la rue Carondelet. A. JUSTRABO

UNE dame seule désire une domestique de maison qui peut coudre. S'adresser chez Mme Le Cêne, 114 rue Douane, entre 10 heures et midi. 3janv—2f

ON demande—Au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine, une femme de confiance seulement d'un âge mur. 22 déc—

A VENDRE.

CADEAUX de Noel et de Jour-de-l'An—Diamants, montres, bijoux—à bas prix—Bray—Bourbon et Douane. 6 déc—1m

LIVRES français et espagnols—Journaux—Importation directe—24 Passage de la Bourse, encoignure Douane. 12déc—1m

DIAMANTS, montres, bijoux ne tardez de vous rendre chez Leon, très bas prix. Bray—Bourbon et Douane. 6 déc—1 m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Edward Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 34,614 — Division E. Attendu que Charles Rhodes a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Edward Rhodes, décédé intestat, en tant que par le présent donné à tous ceux qui ont ou prétendent avoir droit à dire, dans les dix jours, les raisons pour lesquels il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
5 janv—9 10 14 Greffier.

Succession de George Prodelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,655—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur dûdit, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Prodelet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à dire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
5 janv—5 10 14 Greffier.

Succession de Alfred Grima.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,698—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont quelconques contre le compte présenté par Emma Pugh, Veuve Alfred Grima, ci-devant Emma Pugh, exécutrice de cette succession, ne devrait pas être homologué et la succession définitivement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
23 déc—23 3 — 1 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE et de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,349—Division E—Charles E. Carondelet vs Créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du petitionnaire Charles E. Carondelet soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, ordonne qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph B. Wolf, esq., notaire, en son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le vendredi 8 de janvier (8 JANVIER) 1892 à une heure de l'après-midi, pour procéder à la nomination d'un agent ou syndic, et à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite succession.

Pour cette réunion, avis est donné par le présent aux créanciers et il est ordonné que une copie de cette ordonnance soit publiée pendant trois jours dans le Courrier de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 déc—3f an 12 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,452. Division E. Joseph Branegan, Jr., comme membre de l'ancienne raison sociale de G. Lafauci & Co, et individuellement vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de l'insolvable Joseph Branegan, Jr., comme membre de l'ancienne raison sociale de G. Lafauci & Co, et individuellement, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers. Et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 12me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession et de nommer un agent ou syndic.

Pour cette réunion, avis est donné par le présent aux créanciers et il est ordonné que une copie de cette ordonnance soit publiée pendant trois jours dans le Courrier de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 déc—3f an 12 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,524—Division — Frederick G. Magnitz vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—La Cour considérant la requête de cet engagiste, les pièces et tableau et les affidavits annexés, la cour étant satisfaite que le pétitionnaire débiteur n'est coupable d'aucune fraude, et que la cession des biens du pétitionnaire Frederick G. Magnitz soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et que Charles Fischer soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, ordonne qu'une réunion des créanciers ait lieu pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 8me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession et de nommer un agent ou syndic.

Pour cette réunion, avis est donné par le présent aux créanciers et il est ordonné que une copie de cette ordonnance soit publiée pendant trois jours dans le Courrier de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 déc—3f an 12 janv

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels (Mars et Septembre) ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous résidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early
COMMISSAIRES.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers de paris ront sous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. W. KNIGHT, Prest. La Nat. Bank
E. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 JANVIER 1892.

GROS LOT: $300,000

$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, est à	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
370 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, est à	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, est à	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
2,134 Lots de montant à		$1,034,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs. 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous prélevons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu NOS Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage ou nombre voulu, par Express, aussi vite que possible.

ATTENTION.— La Cour Supreme de l'Etat de la Louisiane a décidé, le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du Peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

Cette élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de mêr jusqu'au 1er janvier 1919.

QUICONQUE QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs requièrent d'énormes considérations, que les soussignés doivent y faire allusion, et ne peuvent en recommander que les BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et dans lesquels ils traitent directement.

P. G. T. BEAUREGARD,
Président.

JOHN A. EARLY,
Vice-Président.

Pilules contre-stimulantes de
RASORI.

Le célèbre remede italien.

Ces pilules dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance minérale.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un état de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, et sont aussi actives que puissantes à purifier le sang et fortifier le système. Elles stimulent admirablement la constitution, la dispensent des fièvres bilieuses, toutes espèces de fièvre, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la maladie, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, la manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation de la vessie, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau, toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le Rasori.

BOGEL DRUG CO., Limited
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.
Seule agents aux Etats-Unis
16janv—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président.
EDW. J. BOBET, Vice-Président.
JOSEPH J. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS.

M. Abascal, Edw. J. Bobet, Jules Andrieu, S. Gally, E. J. Demarest, J. J. Hincks.
H. Leronsard, Jos. Bayle, Gust. Pitot, J. P. N. Renaud, Chas. E. Schmidt, Jules Tuyes.

Cure assurée d'hémorroïdes tous genres—Externes, internes, sèches ou saignantes, cubantes, chroniques, récentes ou héréditaires Ce remède a manqué faillir que l'on sache $1.00 la boîte ; 6 boîtes pour $5.00 ; envoi par la malle sous frais payés sur la reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle-Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement. 28avril—1an

Bureau de la Compagnie de Chemin de Fer d'Orléans—Colin Mc. White et Lahaspe.—Mile-Orléans, 24 décembre 1891.—A une assemblée mensuelle régulière du Board des Directeurs de cette compagnie, tenue le 14 courant, un dividende de Deux (2 0/0) pour cent sur le fonds-capital a été déclaré sur les parts des cerclaire trois (3) mois, payable le et après le 4 janvier 1892.

Le livre de transfert sera fermé pendant dix jours antérieurement à la date fixée pour le paiement du dividende.

Dividende sera payé de 9 A. M à 1 P M.
F. COUGOT, Secrétaire.
25 déc—11f

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE BERRES,

Bachelier ès lettres de l'Université de France ex-Rédacteur-en-chef du Courrier Louisianais de la Nouvelle-Orléans, de l'Indépendant de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Berres, ancien comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mapleson, sollicite des leçons de la part des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 129 Hospital street.
30 oct—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 4 JANVIER—CLASSE No 102
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	Lots
73	67	70	56	28	14	49	42	55	13	40	12	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage sous apposons notre signature ce 4 janvier 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAM. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

Banques et Banquiers de paris ront sous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. W. KNIGHT, Prest. La Nat. Bank
E. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1891.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1891.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes :

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 20 juin 1891 au 31 janvier 1892.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, par papier écolier régié, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H ; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Hôtel-Dieu.
9 Prytania et Nouvelle-Orléans.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Constance et Le Moyne, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasins et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseo.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Leyde, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
36 Chippewa et St-James.
38 Station de Police de 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
39 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Thalie.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
59 Tchoupitoulas et Franklin.
61 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt de L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magnolia et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparte et Canal.
123 Remparte et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Conmuna.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblavs.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Prytania.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 6, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Bourbon et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Station de Police, Prison de Parroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Laperouse et Miro.
412 Lahaupe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
513 Dix et Bons-Enfants Indépendance.
514 Station des cars, Pologne.
515 Casernes des Etats-Unis.
516 Reynès et Dauphine.

ETAT DE SITUATION
— DE LA —
BANQUE DU PEUPLE
— DE LA —
NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires, jeudi soir, 31 décembre 1891.

Comptant	$757 536 92
Change	36,778 93
Billets en circulation sous-jacents	1,422,277 65
Taxes	12,000 00
Actions	36,179 50
Propriétés Sociales	40,043 00
Total	$2,374,624 00
Fonds-capital	$800,000 00
Profits non-divisés	250,419 29
Billets émis en circulation	1,892,458 61
Différences non payés	1,746 00
Total	$2,374,624 00

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1891.
ANT. DORIOCOURT,
Notaire Public.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Amotteur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt onze.

Signé J. D. TAYLOR.
Notaire Public.
12 oct—3 f en 20 j.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,764—Division B.

Dame l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public, fait cession et abandon à ses créanciers de tous ses biens présents et à venir ;

Et attendu que la dite cession a été homologuée par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième arrondissements judiciaires, et, en conséquence, il est ordonné par le présent que le dit Charles Weiss soit et est par le présent autorisé à demander à ceux de ses créanciers qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, de le faire dans le délai de trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds-capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom de plusieurs personnes, elles ne pourront donner droit à plus d'un vote.

ARTICLE XI.

Le Board de Direction aura par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et hors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements nécessaires et utiles pour conduire les intérêts de la corporation l'exigeront, et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board des Directeurs, pour causes de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues ou échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. Chas G. Rebentisch et James B. Rosser, Jr. témoins à ce requis, légalement et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après que lecture du tout en a été faite.

(Original signé :)
A. J. FORSTALL, JOHN W. WISTER, J. TRIMOND, H. FIELD, J. D. TAYLOR, Notaire public.
H. VIDALAT, C. G. REBENTISCH.
J. B. ROSSER Jr.,

Je soussigné, assesseur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte ci-dessus de l'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Co. a été ce jour dûment enregistré après lecture faite du livre 644, folio 491.

(Signé) GED. GUINAULT.
Nouvelle-Orléans, 10 octobre, 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Amotteur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt onze.

Signé J. D. TAYLOR.
Notaire Public.
12 oct—3 f en 20 j.

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tous genres dans le courant de leur art.
Usage de malais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux de No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRÈS DAUPHINE.
A partir du 1er octobre 1889.

Vous examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
28 août—

Pilules contre-stimulantes de
RASORI.

Le célèbre remede italien.

Ces pilules dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance minérale.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un état de stimulation ; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, et sont aussi actives que puissantes à purifier le sang et fortifier le système. Elles stimulent admirablement la constitution, la dispensent des fièvres bilieuses, toutes espèces de fièvre, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la maladie, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation de la vessie, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau, toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le Rasori.

BOGEL DRUG CO., Limited
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.
Seule agents aux Etats-Unis
16janv—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président.
EDW. J. BOBET, Vice-Président.
JOSEPH J. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS.

M. Abascal, Edw. J. Bobet, Jules Andrieu, S. Gally, E. J. Demarest, J. J. Hincks.
H. Leronsard, Jos. Bayle, Gust. Pitot, J. P. N. Renaud, Chas. E. Schmidt, Jules Tuyes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété rue Francois, entre les rues Génie et Libertat, bornée à l'arrière par Champs-Elysées.)

Veuve Steinecger, intrpse, etc., versus A. H. Maupin et ux et compagnie, No 32,635.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente, dans l'affaire ci-dessus, moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la ville susdite, le 30 JANVIER 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y trouvent, situé dans la ville susdite, dans la Deuxième Section de la dite ville, bornée comme suit, à savoir : Nord-Est par la rue Francis, Sud-Est par la rue Génie, Sud-Ouest par la rue Libertat, et Nord-Ouest par la rue Champs-Elysées, mesurant 50 pieds de front sur la rue Francis, sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes parallèles, et 50 pieds de front sur la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes parallèles, et étant le No 1 de la subdivision faite par Charles Weiss, suivant plan fait par Nelson Hennen, surv., le 15 mai 1889, déposé pour référence à son étude par M. Ernest Commagère, notaire public, le 17 mai 1889, et étant la même propriété acquise par le défendeur Maupin, suivant acte pardevant Ernest Commagère, notaire public, le 17 mai 1889, enregistré dans le Registre de Conveyances, Livre 269, folio 289, et ayant les mêmes bornes et limites que celles mentionnées dans ledit acte.

Conditions—Comptant sur la livraison.

CHAS. W. BROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 déc—2 3 30—4 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 2 lots Cimetière appartenant aux nommés Jeannette Bellgrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,711.—En vertu d'un writ de saisie et vente, dans l'affaire ci-dessus, moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse des